

ACT 47 - ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LOT ET GARONNE
 affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (reconnue d'utilité publique)
EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE
 avec attribution du CACS de la SCC et du CACIB de la FCI



MARMANDE

Parc des Expositions de Marmande



Espace Expo : Lat. 44.508396 - Long. 0.143808 - Aire de camping car : Lat. 44.494836 Long. 0.163270



DIMANCHE 22 MAI 2016



PARTICIPATION AUX FRAIS

Le tarif dégressif n'est valable que si le propriétaire est le même pour tous les chiens engagés.

1 ^{er} chien (catalogue compris)	32 €
2 ^e chien (appartenant au même propriétaire)	28 €
3 ^e chien (appartenant au même propriétaire)	25 €
4 ^e chien et suivants (chacun)	20 €
Puppy, Baby, Vétéran (doivent être les derniers inscrits)	18 €
Meute (donnant droit à l'engagement de 6 chiens en individuelle)	55 €
A partir du 7 ^e chien en individuelle (pour les meutes)	11 €
Cage (sur réservation uniquement)	5 €
Chien ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé)	10 €
Lot d'affixe, de reproducteur, Paire, Couple**	10 €
Jeune présentateur**	8 €

****Engagements uniquement sur place le jour de l'exposition**
 Entrée des exposants : l'accusé de réception permet l'entrée d'une seule personne ; à partir de 2 chiens, une seconde entrée gratuite sera accordée

Adhérents 2016 de l'ACT 47 :

Engagement d'un chien gratuit
 ou réduction de 50% sur l'engagement de la première meute.

(ces engagements doivent se faire par courrier - Joindre obligatoirement la copie de la carte d'adhérent.)

VENTE DE CHIOTS :

06 84 50 97 11

Parking gratuit

CAGES : 5 €

sur réservation uniquement

Les exposants amenant leur cage sont priés de ne pas empêcher la circulation dans les allées près des Rings

NOUVELLE ORGANISATION !

- Début des jugements à partir de 9h30 pour les classes **Puppy, Baby, Jeunes, Vétérans**
Entrée des chiens : 8h – sortie libre
- Début des jugements à partir de 13h30 pour les classes **Intermédiaire, Ouverte, Travail & Champion**
Entrée des chiens de 9h à 13h – sortie libre

2 Rings d'honneur !

⚡ **11h30 : BEST PUPPY – JEUNES – VÉTÉRANS – COUPLES – PAIRES**

⚡ **17h : BEST ADULTES – LOTS D'AFFIXE & DE REPRODUCTEUR – MEUTES JEUNES PRÉSENTATEURS**

ANIMATIONS TOUTE LA JOURNÉE SUR LE RING D'HONNEUR
(all day animations in the ring of honor / animacion todo el dia en el ring de honor)

Nombreux prix et récompenses

Concours jeunes présentateurs jugé par Mme GRASSART COTTET

Points doublés !

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements ou les indisponibilités des juges

<p align="center">1^{er} groupe</p> <p>Berger Allemand M. MOULINIER</p> <p>Spéciale colley à poil long, à poil court, schipperke, shetland, bobtail, welsh corgi (cardigan, pembroke), schapendoes Mme ROSER</p> <p>berger blanc suisse, bouviers australien, des ardennes, des flamands M. LENEUF</p> <p>berger australien MM. LENEUF et LARIVE</p> <p>Kelpie australien, chien loup tchécoslovaque, chiens de berger belge, de berger croate, de berger catalan, de berger de majorque, bergers de Beauce, de brie, de picardie, des Pyrénées, colley barbu, border collie, bergers hongrois et italiens, berger hollandais, chien loup de saarlos, chiens de berger polonais, berger de russie méridionale, chien de berger roumain de mioritza/ des carpathes, reste du groupe M. LARIVE</p> <p align="center">2^e groupe</p> <p>Dobermann, pinscher, affenpinscher, schnauzer, dogue des canaries, dogue majorquin Mme DE RIDDER</p> <p>landseer, hovawart, mâtin espagnol et des pyrénées, dogue allemand, dogue de Bordeaux, boxer, terre neuve, léonberg, bouviers suisses Mme LAFAY</p> <p>fila de san miguel, dogue argentin, Fila Brasileiro, Shar Pei, rottweiler, bulldog anglais, bullmastiff / mastiff, cane corso, mâtin napolitain, tosa, cimarron uruguayen, chien de berger d'anatolie chien de montagne des pyrénées, sarplaninac, aidi, chien de castro laboreiro, chien de la serra estrela, mâtin de l'alentéjo, chiens de berger du massif du karst, d'asie centrale, du caucase, chien du st bernard, dogue du tibet, berger de bosnie herzégovine et de croatie, reste du groupe M. THEVENON</p> <p align="center">3^e groupe</p> <p>Spéciale fox terrier (poil lisse, poil dur), terrier révérend russell / jack russell, terrier d'écosse M. TRICQUENEAUX</p> <p>Spéciale bull terrier M. KERIHUEL</p> <p>American staffordshire terrier, bull terrier du staffordshire M. PARSON / M. KERIHUEL</p> <p>terriers divers, terrier australien, sealyham terrier, du norfolk, de norwich, australian silky terrier, terrier anglais d'agrément, terrier du yorkshire, jagd terrier, reste du groupe M. PARSON</p> <p align="center">4^e groupe</p> <p>Tout le groupe M. RAMIREZ</p> <p align="center">5^e groupe</p> <p>Spéciale spitz allemand et italien, Spitz japonais Mme DIACQUENOD</p> <p>husky sibérien, samoyède, malamute de l'alaska, chow chow, eurasier, basenji, podencos Mme KELVERY</p> <p>Chiens Nordiques, u cirsinu, akita américain, akita inu, chien de canaan, chien du pharaon, chiens nus mexicain et du pérou, cirneco de l'etna, reste du groupe ... M. LENEUF</p>	<p align="center">6^e groupe</p> <p>Spéciale beagle, harrier, beagle harrier MM. GAUTHIER et CABASSOT</p> <p>Spéciale basset artésien normand, chien d'arts, fauve de bretagne (griffon, basset), griffon nivernais M. RAMIREZ</p> <p>grand anglo français, gascon saintongeais, basset de westphalie, bleu de gascogne, basset hound, basset suédois, dalmatien M. KERIHUEL</p> <p>chien de st hubert, griffons vendéens, billy, poitevin, français, porcelaine, anglo français de petite vénerie, ariégéens, chien courant italien, chien courant polonais, chien courant suisse (bernois, bruno du jura, lucernois, bruno st hubert français), chien de recherche au sang (chien de rouge, du hanovre et de bavière), basset des alpes, chien courant slovaque, rhodesian ridgeback, reste du groupe M. ROUSSET</p> <p align="center">7^e groupe</p> <p>Spéciale braque allemand, Mme RAFFY</p> <p>Spéciale pointer, braque français (gascon, pyrénées) M. DEGUILLAUME</p> <p>braque hongrois Mme DE RIDDER</p> <p>Braque de Weimar, braque de l'ariège, braque d'auvergne, braque italien, épagneul de munster, langhaar M. JANICOT</p> <p>Spéciale setter anglais M. JULIEN</p> <p>Spéciale drahthaar, Spéciale Stichelhaar perdigueros de burgos, braque du bourbonnais, braque st germain, chien d'arrêt portugais, épagneuls bleu de picardie, picard, breton, français, de pont audemer, de st usage, griffon Korthals, chien d'arrêt italien, barbu tchèque, griffon d'arrêt slovaque, setter gordon, setter irlandais, et autres races du groupe M. WITZMANN</p> <p align="center">8^e groupe</p> <p>retriever, golden, retriever du labrador, english springer spaniel, cocker anglais, cocker américain, chien d'oyseil allemand, barbet, Chiens d'Eau, et autres races du groupe Mme RICHARD</p> <p align="center">9^e groupe</p> <p>caniche, griffon belge, bruxellois, petit brabançon, chien chinois à crête, chien du tibet, épagneul pékinois et japonais, épagneul nain continental, petit chien russe, kromfohrlander Mme LARIVE</p> <p>Spéciale bouledogue français, Coton de Tuléar, chihuahua Mme JULIEN</p> <p>Bichons, Petit Chien Lion, cavalier king charles spaniel, king charles spaniel, carlin, terrier de boston, et autres races du groupe M. KLEIN</p> <p align="center">10^e groupe</p> <p>lévrier afghan, saluki, barzoï, lévrier irlandais, lévrier écossais, azawakh, sloughi, greyhound, whippet, Lévrier espagnol, petit lévrier italien, lévrier hongrois, lévrier polonais Mme LOMBARD</p>
--	---

JUGEMENTS À DES HORAIRES PRÉCIS :

l'heure des jugements sera communiquée par courrier ou sur le site de CEDIA, l'arrivée des chiens doit se faire 1 heure avant.

SORTIE DES CHIENS AUTORISÉE APRES LES JUGEMENTS POUR LES CHIENS NON CLASSÉS

CADEAUX À CHAQUE EXPOSANT

CSAU jugé par Monsieur DELPECH J.C
15 EUROS

Joindre pedigree et carte d'identification à l'engagement

Races invitées : Bergers Australiens, Bull Terriers

Confirmation seule : Samedi 21 Mai de 15h à 18h
 (voir en dernière page)

L'engagement par Internet est recommandé : <http://cedia.fr>
 Paiement par carte bancaire sécurisé

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS
 (Closing date / fecha de cierre)

LE 25 Avril 2016 date de réception

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9h30

LOGEMENT - Des cages seront mises à la disposition des propriétaires qui en auront acquitté les frais. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés pourront sortir après les jugements. Sortie des chiens classés à 17h00. Une cafétéria sera installée dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'Origine (livre d'attente compris) d'un membre de la FCI ou d'un pays non affilié dont le Livre d'Origine est reconnu par la FCI.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

la date prise en compte pour l'admission dans une classe est la date anniversaire du chien au jour du jugement

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant).

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même détenteur. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le détenteur doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kinchinens de même poil peuvent être réunis dans la même meute) et appartenir au même détenteur. **LOT D'AFFIXE** - (Inscription sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, né chez le même producteur mais pouvant appartenir à des détenteurs différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Inscription sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - (Inscription sur place). Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même détenteur et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - (Inscription sur place). Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même détenteur et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS «NE CONCOURANT PAS» - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont ni jugés ni confirmés.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le règlement des engagements par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de l'ACT 47 doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Tout engagement sans règlement sera retourné. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture est fixée au 25 avril 2016. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croitait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officiers seuls sont leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le

Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) vétéran et le (la) meilleur(e) champion ayant reçu le qualificatif «Excellent». **MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés «Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe. **MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres ___ 15 mois

Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart,

Gr. 3 : Chien du Pharaon, Cimeco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland ___ 15 mois

Gr. 4 : Rhodesian Ridgeback ___ 15 mois

Gr. 5 : Retrievers ___ 15 mois

Gr. 6 : Epagneuls Pékinois et Japonais ___ 10 mois

Gr. 7 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski ___ 15 mois

Gr. 8 : Retriever ___ 15 mois

Gr. 9 : Epagneuls Pékinois et Japonais ___ 10 mois

Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski ___ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 78 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1er Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

ACT 47 - ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LOT ET GARONNE

affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (reconnue d'utilité publique)



Renseignements : 06 84 50 97 11



MARMANDE

Dimanche 22 Mai 2016



DEMANDE D'ENGAGEMENT à renvoyer à Cédia - Exposition de Marmande - 31230 COUEILLES

Race : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Précisions indispensables pour les races suivantes

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Poil (nature ou longueur) : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahua, Petit Chien Russe.	Poids : Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental
---	---	---	--	---

N° tatouage ou transpondeur : _____

N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Réservé à la Société

N° d'arrivée :

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

Le chien est-il à confirmer ? OUI NON
(Confirmation autorisée et gratuite pour les chiens exposés)

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne Concourant pas Meute **Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte**

- remplissez la grille d'engagement ci-dessus et le volet de calcul
- envoyez la feuille à **CEDIA - exposition de Marmande - 31230 COUEILLES**, accompagnée de :
 - son règlement libellé à l'ordre de ACT 47 (chèque bancaire ou mandat - pour les étrangers, mandat cash ou virement uniquement). Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés.
 - des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion
 - du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie

OU

- inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé (recommandé).

Les engagements par fax ou par mail seront refusés, les engagements internet non payés ne seront pas pris en compte

• Pour vous engager à la séance de confirmation seule : remplissez le bulletin d'inscription au dos, et renvoyez-le accompagné de son règlement à l'ordre de l'ACT 47 - Maison de la Vie Associative - 54 rue de Coquard - 47300 VILLENEUVE SUR LOT ou inscrivez-vous sur le site www.cedia.fr

L'ENVOI D'ESPÈCES EST RIGOREUSEMENT INTERDIT

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Signature
du propriétaire :

Fait à _____

le _____

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS		Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	32 €	
2 ^e chien	28 €	
3 ^e chien	25 €	
Suivants (chacun)	20 €	
Puppy, Baby	18 €	
Vétéran	18 €	
Chien ne concourant pas (chacun) <i>ni jugés ni confirmés - doit accompagner un chien inscrit</i>	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	55 €	
Chien supplémentaire dans la meute	11 €	
Cage (sur réservation uniquement)	5 €	
Carte accompagnateur (chacune) gratuit pour les enfants de moins de 12 ans	_____ x 4 €	
Adhésion ACT 47 (facultatif)	20 €	
Total :		

Adhérents ACT47 2016 : Un chien gratuit ou 50% sur la 1^{re} meute Uniquement par courrier.

Joindre obligatoirement la photocopie de la carte d'adhérent

Mode de paiement

- 1 Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ACT47
2 Mandat cash 3 Mandat international

En cas d'engagement de plusieurs chiens, les classes baby, puppy et vétéran et ne concourant pas ne peuvent être comptées comme 1^{er}, 2^e et 3^e chien.

Jeune présentateur :

pour les enfants âgés de 6 à 17 ans - Engagement sur place - 8 €

Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur, Couple, Paire :
engagement sur place - 10 €

CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 25 Avril 2016
(date de réception - Attention aux lenteurs du courrier)

Feuillet à compléter et à renvoyer

liste des hotels et accès



OFFICE DU TOURISME

11 rue Toupinerie 47200 MARMANDE Tél. 05.53.64.44.44
 www.valdegaronne.com
 Avec sélections de gîtes, chambres d'hôtes, Bateaux habitables, campings, aires de camping car.

HEBERGEMENT

Hôtel le Capricorne

Avenue Hubert Ruffe D813 47200 MARMANDE +33 5 53 64 16 14

Hôtel des Fleurs

Route de Bordeaux 47400 Tonneins +33 5 53 79 10 47

Hôtel restaurant Campanile

Avenue F. Mitterrand D813 Route de Bordeaux 47200 MARMANDE
 +33 5 53 94 39 80

Europ'hôtel

2 Place de la Couronne 47200 MARMANDE +33 553 20 93 93

Hôtel restaurant de la Halle

2 rue Tamisey de Laroque 47400 GONTAUD DE NOGARET
 +33 5 53 83 46 09

Ibis budget

Rte de Bordeaux Rond point Côtes du Marmandais 47200 MARMANDE
 + 33 8 92 68 32 86

Hôtel les Rives de l'Avance

Moulin de Trivail 47430 SAINTE MARTHE + 33 5 53 20 60 22

Hôtel restaurant auberge du Lion d'or

1 rue de la République 47200 MARMANDE + 33 5 53 64 21 30

AIRE DE CAMPING CAR DE MARMANDE (8 € la nuitée)

PARC DE LA FILHOLE - 47200 MARMANDE
 +33 5 53 64 44 44

RENSEIGNEMENT À FOURNIR POUR LES CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS)

Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation SCC permettant l'engagement en classe travail, (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture officielle de l'exposition)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{er} ou 2^e cat.).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traineau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévrier : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

(Joindre obligatoirement copie de l'attestation SCC autorisant l'inscription en classe travail)

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 25 Avril 2016.

(Joindre obligatoirement copie du justificatif du titre de Champion)



ROYAL CANIN

ATTESTATION - CERTIFICATE

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Canine de Lot et Garonne de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

I declare that the information I have given on this form, is to the best of my knowledge, true.

I accept without reservation all the articles within the regulations governing this Dog Show. In consequence, I exonerate the organising Society of any liability for accidents (Wounds, thefts, diseases and damages) to my dog or caused to it or to myself by a third.

I certify on my honour that neither my dog nor my kennels is, to my knowledge, on the day on which this document has been signed, is suffering from any contagious

disease. I further undertake, that in the time between the date of signature and the date of the Show, if any such disease should manifest itself, I will not present myself or my dog at the Show Ground.

In the event of any misrepresentation on my part, I agree that all necessary sanctions under the above mentioned regulations, should be applied, in particular, the immediate disqualification of my dog and the eventual exclusion of myself and my dog from future events, sponsored by the SCC.

Signature :

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE DU SAMEDI 21 MAI de 15h00 à 18h00

à renvoyer, accompagné de votre règlement à ACT 47 - 54 rue de Coquard - 47300 VILLENEUVE SUR LOT - 06 84 50 97 11

Race : _____ Sexe : _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

Tarif de l'engagement : 32 € à l'ordre de l'ACT 47.

Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de votre accusé de réception